PERSONALIZED SEASONAL PLATE APPLICATION



DEMANDE DE PLAQUE D'IMMATRICULATION PERSONNALISÉE SAISONNIÈRE

Single Seasonal Plated Vehicles are only valid from April 1st – October 31st. /

Les piaques d'imma	triculation saisc	onnieres uniqu	<u>ies son</u>	t seu	<u>iemen</u>	t valide	es au 1	avrii au 31	octobre.		78-9722 (06/16)
DESCRIPTION OF	VEHICLE:				DE	SCRIF	PTION	DU VÉHICL	JLE:		
Copy details from o			hicle is	not					ificat d'immat donner une d		n. Si le véhicule n générale.
Present N.B. N° de Plate No. actuel	plaque d'imm. MA e du NB.	KE/MARQUE						AL / VOITURES ILITAIRES	MODEL/MODÈ	ELE	YEAR / ANNÉE
REGISTERED OWINAME AND ADDRESS	NER P	ROPRIÉTAIR			ICULÉ PRESSE			n to contact essary:	, Personne au besoin Nom		i communiquer,
							Telep (506)	hone No.		Numéi	ro de téléphone
PLEASE READ INSTR	RUCTIONS ON BO	TH SIDES OF FO	RM!	PF	RIÈRE DI	ELIRELE	SDIRE	CTIVESSURLE	SDEUXCÔTÉS	DELEFOR	RMULAIRE!
INDICATE YOUR CHOICES HERE! PLEASE PRINT CLEARLY	CHOICE [CHOIX	СН	IOICE		CHOIX		CHOICE	CHOIX	- 	DIQUEZ VOS CHOIX IC!! EN LETTRES DULÉES S.V.P.
Signature: Applican	t / Demandeur	M.V. BRANCH US	SE ONLY/	_	USE	FICE ONLY/ SAGE					
Date:		RÉSERVÉ À LA	ÉSERVÉ À LA DVM		DU BUREAU SEULEMENT						
FEE: \$175.00 + H					_			5 \$ + TVH			

- Effective September 1, 2015, an application fee of \$54 plus HST will be charged in addition to any applicable registration
- Only one (1) licence plate will be issued.
- PERSONALIZED OR RESERVED PLATES WILL NOT BE RELEASED BY SERVICE NEW BRUNSWICK UNTIL THEY HAVE BEEN ASSIGNED TO A VEHICLE ON THE MOTOR VEHICLE DATABASE.

INSTRUCTIONS

- The application fee of \$175.00 + HST does not include any registration
- Prepare a separate application for each plate or pair of plates required.
- First, second and third choices should be listed for each request in case that a preferred "number" is unacceptable, restricted, or previously assigned.
- Payment must be included with the application, and applications will be considered in the order of their arrival at Head Office.
- When ready, the personalized or reserved plates will be sent to the SNB office nearest the applicant unless another SNB location is
- Take this application form, when completed, to any SNB Office, or take or mail it to:

"PERSONALIZED PLATES", DEPARTMENT OF PUBLIC SAFETY MOTOR VEHICLE BRANCH, 364 ARGYLE STREET, P.O. BOX 6000, FREDERICTON, N.B., E3B 5H1

- Enclose your cheque or money-order for \$175.00 + HST, payable to: "MINISTER OF FINANCE N.B."
- For your protection do NOT send cash by mail! For more information call any SNB Office or (506) 453-2410. (FAX (506) 453-7455)

- À compter du 1er septembre 2015, des droits de demande de 54 \$ plus TVH seront exigés outre les droits d'immatriculation applicables.
- Seulement une (1) plaque d'immatriculation sera délivrée.
- SERVICE NOUVEAU-BRUNSWICK NE DÉLIVRERA AUCUNE PLAQUE PERSONNALISÉE OU RÉSERVÉE AVANT QU'ELLE SOIT ATTRIBUÉE À UN VÉHICULE DANS LA BASE DE DONNÉES DES VÉHICULES À MOTEUR. **INSTRUCTIONS**
- Les droits de demande de 175,00 \$ + TVH ne comprennent pas les droits d'immatriculation.
- Il faut remplir un formulaire distinct pour chaque plaque ou paire de plaques demandée.
- Il est important d'indiquer votre premier, deuxième et troisième choix pour chaque demande, au cas où le « numéro » désiré est inacceptable, est réservé ou a déjà été attribué.
- Le paiement doit être annexé à la demande, et les demandes seront traitées selon l'ordre d'arrivée au bureau central.
- Une fois prêtes, les plaques personnalisées ou réservées seront envoyées au bureau de Service Nouveau-Brunswick le plus près du domicile de la personne ayant présenté la demande, à moins qu'un autre bureau n'ait été précisé.
- Présenter la demande dûment remplie à SNB, ou la faire parvenir à l'adresse suivante :

PLAQUES PERSONNALISÉES, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, DIRECTION DES VÉHICULES À MOTEUR, 364, RUE ARGYLE, C. P. 6000, FREDERICTON (N.-B.) E3B 5H1

- Inclure votre chèque ou mandat de 175,00 \$ + TVH payable à l'ordre du : « MINISTRE DES FINANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK ».
- Ne PAS envoyer d'argent comptant par la poste. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à un bureau de SNB par téléphone ou (506) 453-2410 ou par télécopieur au (506) 453-7455)

HOW TO SELECT YOUR "NUMBER"

1. PERSONALIZED LICENCE PLATES

Personalized licence plates may be used only on a vehicle normally registered as:				
- a Passenger Vehicle or		Automobile, station wagon, motor-home, and bus converted for recreational use.		
- a Light Commercial Vehicle		Van, pickup, light delivery vehicle, and station wagon for commercial use, having a curb mass of 3,000 kg or less.		

- * Each "Number" must have:
- Minimum: 2 full characters (from the digits 0 to 9 and/or the letters A to Z)
- Maximum characters (including blank spaces):
 7, for Passenger Vehicles or Light Commercial Vehicles
- * Each requested "Number" may contain, in any order:

ONLY LETTERS or ONLY NUMERALS or A COMBINATION OF BOTH

- Certain groups are NOT ACCEPTABLE
- words or symbols socially unacceptable, offensive, not in good taste, or implying an official authority.
- dots, dashes, other symbols, and words used in computer programs of Motor Vehicle Branch.
- combinations assigned to other types of licence plates, such as:

These letters fo	ollo	llowed by	
YAA to YZZ	2		
AA, AM, AAA to CZZ, DP, GAA to GZZ, PRA to PRZ, TAA to TZZ	3	or	
CA to CZ, D, F, H, HA, MD, P, PDA, RA TO RZ, T, TA to TZ, WA to WZ, XA to XZ	4	more	
M, MC, L	5	numerals	
VE plus any numeral		ny letters	

2. RESERVED LICENCE PLATES

* Licence plate numbers may be reserved in any standard type of licence plate but only from existing provincial inventories of such plates, and only when the plates are to be used with a type of vehicle appropriate to that type of plate.

NOTE CAREFULLY!

- Payment of application and registration fees for a personalized or reserved licence plate does not exempt the vehicle-owner from payment of the required fees for transfers and replacements:
- * For transfer of registration of any vehicle there is a separate transfer fee.
- * For replacement of lost, stolen (etc.) personalized or reserved licence plates, or as part of a total replacement of all N.B. plates, there is a fee of \$58.00.
- For exchange of personalized or reserved licence plates from one vehicle to another there is a total fee of \$100.00, consisting of:

For the exchange of the personalized/reserved plate to the "new" vehicle: \$50.00, and

For a new (ordinary) licence plate which must be assigned to the "old" vehicle (even if that vehicle is being junked or removed from N.B.): \$50.00.

* Licence plates (except Dealer Plates) may only be used on the particular vehicle for which they are issued. Unauthorized use of licence plates is a violation of the *Motor Vehicle Act*.

COMMENT CHOISIR VOTRE « NUMÉRO »

1. PLAQUES D'IMMATRICULATION PERSONNALISÉES

* Les plaques d un véhicule in	atriculation personnalisées sont utilisables seulement pour iculé tel que :
 une voiture particulière ou 	Une automobile, une familiale, une autocaravane, ou un autobus converti pour des fins récréatives.
 un véhicule utilitaire léger 	Fourgonnette, camionnette, véhicule de livraison léger ou familiale utilitaire ayant une masse à vide de 3 000 kg ou moins

- Chaque «numéro» de plaque doit comporter :
- un minimum de deux caractères (des chiffres de 0 à 9 et/ou des lettres de A à Z).
- un maximum (espaces compris) de 7 caractères pour les voitures particulières ou les véhicules utilitaires légers
- * Chaque « numéro » demandé peut comprendre, dans n'importe quel ordre :

CHIFFRES SEULEMENT ou LETTRES SEULEMENT ou COMBINAISON DES DEUX.

* NE SONT PAS PERMIS:

- les mots ou symboles socialement inadmissibles, choquants, de mauvais gôut ou désignant des autorités officielles.
- les points, les tirets, les symboles ou autres mots utilisés dans les programmes informatiques de la Direction des véhicules à moteur.
- les combinaisons attribuées à d'autres types de plaques d'immatriculation, notamment :

Les lettres :	sui	suivies de :	
YAAàYZZ	2		
AA, AM, AAA à CZZ, DP, GAA à GZZ, PRA à PRZ, TAA à TZZ	3	chiffres	
CA à CZ, D, F, H, HA, MD, P, PDA, RA à RZ, T, TA à TZ, WA à WZ, XA à XZ	4	ou	
M, MC, L	5	plus	
VE et un chiffre		n'importe quelles lettres	

2. PLAQUES D'IMMATRICULATION RÉSERVÉES

* Il est possible de réserver des numéros de plaques, à condition qu'il s'agisse de numéros ordinaires déjà en stock et pouvant être utilisés pour la catégorie de véhicule qui fait l'objet de la demande.

NOTE

- L'acquittement des droits de demande et des droits d'immatriculation pour les plaques d'immatriculation personnalisées ou réservées n'exempte pas le propriétaire du véhicule de l'acquittement des droits de transfert ou de remplacement :
- * Des droits distincts s'appliquent au transfert de l'immatriculation d'un véhicule.
- Pour le remplacement des plaques personnalisées ou réservées qui sont perdues ou volées (etc.), ou dans le cadre d'un remplacement total de toutes les plaques du N.-B., il faut payer des droits de 58 \$.
- Pour échanger des plaques personnalisées ou réservées d'un véhicule à un autre, il faut payer au total des droits de 100 \$, incluant :

 $50\,\$$ pour l'échange de la plaque personnalisée ou réservée au « nouveau » véhicule et

50 \$ pour une nouvelle plaque d'immatriculation (ordinaire) qui doit être assignée à l' « ancien » véhicule (même si le véhicule est mis en rebut ou va être déplacé du N.-B.)

* Les plaques d'immatriculation (à l'exception des plaques de concessionnaires) sont delivrées pour un véhicule particulier. Toute utilisation non autorisée de plaques d'immatriculation constitue une infraction à la *Loi sur les véhicules à moteur*.